

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 26 septembre 2023

Délibération 2023_09_35

Objet : Désignation de la structure pilote du sous-bassin de référence « Estuaire – Loire et petits affluents »

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à neuf heures et trente minutes, à Vertou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du douze septembre deux mille vingt-trois, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 12 (pour 17 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. Éric PROVOST (3 voix) ; M. Claude CAUDAL (1 voix) ; Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Jean-Pierre BRU (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; Mme Sylvie GAUTREAU (1 voix) ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) ; M. Luc NORMAND (1 voix) ; M. Philippe JOUNY, suppléant de M. Olivier DEMARTY (1 voix).

Absents représentés : 7 (pour 15 voix)

Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) donne pouvoir à M. Éric PROVOST ; M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL ; M. Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; Mme Christine CHEVALIER (2 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGER ; M. Roger GUYON (1 voix) donne pouvoir à Mme Sylvie GAUTREAU.

Absents excusés :

M. Jean-Claude LEMASSON ; M. Jean CHARRIER ; M. Jacques ROBERT ; M. Olivier DEMARTY.

Assistaient également :

M. Michel PAGEAU (suppléant de Christophe DOUGÉ) ; Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif) ; M. Jonathan THIERY-COLLET (Animateur bassins versants Goulaine Divatte Robinets) ; Mme Véronique MERLET (Assistante administrative comptable).

Nombre de votants : 19 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 32 voix.

Secrétaire de séance : M. Claude CAUDAL

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le nouveau Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Estuaire de la Loire et en particulier la disposition G2-1 « Organisation des maîtrises d'ouvrages » ;

Vu le courrier du Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire en date du 18 août 2023 ;

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical, à l'unanimité,*

- **Désigne** le Syndicat Loire Aval comme structure pilote du sous-bassin de référence « Estuaire – Loire et petits affluents ».

Fait à Vertou, le 26 septembre 2023

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

